

Maladie d'Alzheimer

Dans le Rhône, des soins psychologiques 100% pris en charge pour le patient et son aidant

Porté localement par le Centre Mémoire de Recherche et de Ressources (CM2R) des Hospices Civils de Lyon, le dispositif PSYCOG propose, dans tout le département du Rhône, des séances de psychothérapie prises en charge par la Sécurité sociale pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ainsi que leurs aidants.

En France, plus de 10% des personnes âgées de plus de 75 ans sont atteints par la maladie d'Alzheimer, avec, chaque année, près de 225 000 nouveaux cas. Cette maladie dégénérative entraîne la mort des neurones qui gèrent la mémoire, le raisonnement, le langage et l'attention. Son évolution est progressive et entraîne la perte d'autonomie et des troubles du comportement. L'espérance de vie des personnes atteintes par la maladie s'élève à huit ans en moyenne.

La souffrance psychique chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée est fréquente, de même que chez leurs aidants. Plusieurs études ont montré que les proches aidants souffrent de stress, d'épuisement et parfois même de détresses psychologiques.

Pour tenter d'y faire face, l'Institut du Vieillissement des HCL, via le Centre Mémoire de Recherche et de Ressources (CM2R), a décidé de mettre en place localement l'expérimentation PSYCOG. Accessible dans tout le département du Rhône, le dispositif - expérimental - permet aux médecins traitants et spécialistes de la cognition d'orienter leurs patients atteints d'une maladie d'Alzheimer (et apparentée) et/ou leurs aidants vers une psychothérapie intégralement prise en charge par la Sécurité sociale.

Pour les patients reçus, « une anxiété réduite et une qualité de vie améliorée »

S'il présente des troubles anxieux ou dépressifs, chaque malade ou aidant peut alors bénéficier de **dix consultations chez un psychologue libéral** - et jusqu'à huit supplémentaires, si nécessaire. Pour aider à faire face à la maladie au quotidien, ces consultations offrent un soin psychologique qui permet au bénéficiaire d'exprimer sa souffrance et de mieux gérer ses angoisses et ses maux. Ce dispositif est accessible au malade seul, à l'aidant seul ou aux deux. Dans ce dernier cas, chacun est suivi par un psychologue différent.

Initiée par la Fédération des Centres Mémoire¹, sur la base de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale - qui promeut la conception de nouvelles organisations et de nouveaux parcours en santé -, l'expérimentation PSYCOG est également menée, actuellement, dans les départements du Doubs et de l'Hérault. Dans le Rhône, coordonnée par les HCL, elle doit durer encore deux ans.

¹ La Fédération des Centres Mémoires regroupe l'ensemble des Centres Mémoires de Ressources et de Recherche (CMRR) et les Centres Mémoires (CM) de France. Cette communauté de professionnels travaille sur toutes les questions liées à la maladie d'Alzheimer (prévention, traitement prise en charge des malades, recherche...).

« Nous nous sommes lancés au moment de l'arrivée du Covid, en 2020, ce qui a un peu freiné le recrutement de patients, mais aussi de psychologues libéraux à-même de les recevoir. Aujourd'hui, il nous paraît très intéressant d'étoffer le dispositif, notamment dans les territoires ruraux, car les retours que nous avons, après deux ans d'exercice, s'avèrent très positifs. Chez les patients qui ont été reçus en consultations, en particulier les aidants, l'anxiété a été fortement réduite et la qualité de vie s'est améliorée », souligne **Stéphanie TRIPOZ-DIT-MASSON**, la coordinatrice du dispositif PSYCOG dans le Rhône.

INFOS PRATIQUES

Les malades d'Alzheimer et/ou leurs aidants, de même que les psychologues libéraux, qui souhaiteraient rejoindre le dispositif PSYCOG peuvent contacter la coordination du Rhône au 04 78 86 32 92 ou à l'adresse mail HCL.psycog@chu-lyon.fr.

CONTACT : presse@chu-lyon.fr

Thomas LACONDEMINE – 04 72 40 74 40